

# ACADÉMIE DE REIMS SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

N°17 - septembre 2023

*"L'histoire est à nous et ce sont les peuples qui la font"*



Salvador Allende

## Édito

En cette rentrée scolaire 2023/2024, de nombreuses annonces gouvernementales et ministérielles ont été faites.

**L'éducation, domaine réservé de notre président, risque encore de souffrir davantage !**

Nous avons bien compris que notre ministre de l'Éducation nationale devient le relais de la pensée du chef de l'État et qu'il doit se débrouiller pour appliquer ses pensées sur le terrain, et cela signifie que les enjeux liés à la formation et l'éducation des jeunes sont primordiales pour le gouvernement. Il s'agit du même objectif que pour d'autres secteurs publics (hôpital, logement) : détruire le service public de l'Éducation nationale !

Annonces sur le bac, le remplacement des professeurs, la formation des enseignants, le recrutement de nouveaux enseignants, les salaires... révèlent non pas une volonté de justice sociale, mais bien l'application d'une idéologie libérale où l'éducation doit être rentable et un lieu où les élèves sont considérés comme des flux.

Alors qu'une augmentation salariale de 10% pour toutes et tous sans contrepartie avait été annoncée par M. Macron, ce n'est en moyenne qu'une augmentation de 5,5%. De plus, une grande partie des personnels continue à perdre en pouvoir d'achat. Et la dernière solution proposée est le Pacte !

Alors qu'une crise de recrutement se renforce chaque année, rien n'est réellement réfléchi pour rendre le métier attractif. Au contraire, **nos conditions de travail continuent de se dégrader et de plus en plus de collègues ne s'y retrouvent plus : perte de sens du métier, mépris, manque de confiance, stress...**

Ce n'est pas en supprimant des postes (plus de 8000 postes supprimés depuis 2017 dans le second degré), en faisant disparaître les dédoublements des classes et le travail en petit effectif que l'Éducation nationale aura les moyens de réduire les inégalités.

Pour le SNES-FSU de Reims, nous n'avons donc pas le choix : nous devons nous battre pour défendre nos droits et nos métiers. Nous avons des propositions

qui prennent en compte les demandes des personnels, et, que **nous sommes capables de discuter, argumenter si un véritable dialogue social existait.**

Ne baissons pas les bras et continuons collectivement à nous battre !

Annie Bécret

### P.1 : Édito

### P.2 : Le point sur le Pacte

**Bac**, achevons la réforme Blanquer

**P.3 : Oaux de l'EAF**, une (demi-)victoire

**P.4 : AED**, connaître et faire respecter ses droits

**P.5 : TZR**, des fonctionnaires maltraités

L'étrange victoire (**aux comités médicaux**)

**P.6** : Un tandem de choc pour **réveiller l'EN**

**P.8 : Salaires & primes**, nouveautés et analyse

## Sommaire



Suivez-nous !

# Le point sur le pacte

En cette rentrée étouffante de septembre, l'un des sujets les plus brûlants est sans conteste le "pacte" enseignant et son application – très variable – dans les collèges et lycées de l'académie.

Sans revenir sur les nombreuses raisons de notre opposition à ce dispositif qui détruit un peu plus notre statut de fonctionnaire d'État, tout en nous faisant l'aumône de quelques deniers bien insuffisants pour combler la baisse de salaire liée au très long gel du point d'indice, nous remarquons que le renvoi à l'autorité locale du chef d'établissement cause, **sans surprise, de spectaculaires variations d'un EPLE à un autre.**

Ici, la garantie est donnée en début d'année qu'aucun RCD ne sera imposé hors de créneaux souhaités par les collègues signataires. Là, on indique que les séances de RCD peuvent concerner



l'orientation des élèves. Ailleurs, les projets innovants incluent Erasmus ou le soutien piscine. Encore ailleurs, un chef d'établissement promet que personne ne cherchera à vérifier que les 18 heures annuelles de RCD seront effectuées dans leur intégralité... Et qu'on mesurera « à la louche » !

Parfois, les « briques » débloquent collectivement des possibilités pour les autres collègues ; d'autres fois encore

tout est individuel.

Autant dire que **tout est bon pour vendre du « pacte » !**

On demande pourtant à voir : les textes publiés au Bulletin Officiel sont bien plus pointilleux et réservent bien des (mauvaises) surprises aux malheureux signataires. La *fongibilité asymétrique* des heures de RCD est bien inscrite, en noir sur blanc et permet d'imposer la présence de signataires pour des « heures dues » à l'établissement : **gageons que si la rentrée doit se faire pour certains le 20 août, leurs noms seront vite trouvés.**

Yohan Odivart

Et dans votre établissement qu'en est-il ? Écrivez-nous à [contact@reims.snes.edu](mailto:contact@reims.snes.edu) et n'hésitez pas à nous faire remonter la situation afin que nous puissions avoir des éléments de bilan au niveau de l'académie – et même que nous puissions intervenir auprès des services du rectorat au besoin !

## Achevons la réforme Blanquer, elle souffre !

Le report des épreuves de spécialité en juin est une évolution essentielle pour favoriser la réussite des élèves et la préparation à l'enseignement supérieur.

C'est le résultat de la mobilisation sans faille des personnels avec le SNES-FSU. Avec les personnels et les représentants des parents d'élève, le SNES-FSU n'a cessé d'expliquer combien les épreuves de bac en mars réduisaient les temps d'apprentissage tant les élèves se démobilisaient ensuite après avoir tenu un rythme soutenu pour boucler le programme de l'examen et combien les enseignants devaient subir un rythme de travail insupportable pédagogiquement.

Les réformes Blanquer du bac et du lycée ont fait la preuve de leur échec et ce nouvel « ajustement » s'il est salutaire, ne résout pas tous les problèmes qu'elles ont engendrés. **Parcoursup continué à mettre une pression insoutenable sur les élèves et les familles en les mettant en concurrence pour leur accès au supérieur.** Le rapport des Inspecteurs Généraux Caillot et Sidokpohou portant sur la réforme des lycées et publié en juillet 2023 anticipait le report de ces épreuves. En filigranes (très visibles) ce rapport acte les nombreux dysfonctionnements du lycée

d'aujourd'hui : stress des élèves et des enseignants généré par l'évaluation permanente liée au contrôle continu, opposition de la profession, lacunes de l'orientation, éclatement des groupes classe, changements permanents, défaillances de la communication institutionnelle, tension sur le calendrier des épreuves... Ce document préconise donc un retour de la pression exercée sur les enseignants autour de la « fiabilité des évaluations » afin de garantir une hypothétique harmonisation des notes. Ce combat d'arrière-garde face à l'échec patent de la Réforme Blanquer revient à remplacer une usine à gaz par une autre.

**Afin d'achever la mise à mort de cette réforme, notre lutte doit porter désormais sur la fin du contrôle continu, l'abandon de Parcoursup et de ses critères opaques et plus globalement des moyens supplémentaires permettant une véritable prise en charge des élèves.** Notre profession est aujourd'hui soumise ouvertement au bon vouloir des lubies présidentielles. Emmanuel Macron est à l'origine de cette réforme bâclée.



Il prétend aujourd'hui la modifier pour le bien des élèves sans admettre sa responsabilité dans cet échec.

Mais si l'idéologie se confronte tôt ou tard aux réalités, la valse / hésitation que nous vivons depuis quatre ans n'est malheureusement pas terminée. Tant qu'il ne sera pas tenu compte des professionnels de terrain que sont les enseignants, le ministère continuera de foncer droit dans le mur à grande vitesse. **Le SNES-FSU poursuivra son action avec les personnels pour refaire du bac le premier grade universitaire donnant accès aux études de leur choix aux néo-bacheliers.**

François Belleil

## Caisse de grève : on continue !

Depuis deux ans, le SNES académique a mis en place une caisse de grève permanente afin de pouvoir soutenir financièrement les collègues engagés dans les luttes. Les demandes pour les grèves de janvier à juin 2023 contre la réforme des retraites sont en cours de traitement et **les collègues seront indemnisés fin septembre.**

Mais en attendant, ceux qui le souhaitent, peuvent **continuer à alimenter ce fonds de soutien** pour les mouvements à venir via la surcotisation. Deux possibilités s'offrent à vous :

- **Faire un don en adressant un chèque spécifique au SNES académique :**
- **Faire un don en passant par votre espace adhérent « cotisation de soutien ».**

Vous pourrez déclarer votre don aux impôts en même temps que la cotisation syndicale, c'est de la surcotisation. Vous bénéficierez alors de la **déduction fiscale (ou du crédit d'impôts) de 66%**, dans la limite de 1% du traitement brut imposable annuel.

**Merci d'avance à toutes celles et ceux qui contribueront, par leur solidarité, à soutenir les collègues qui s'engageront dans l'action.**

*Esther Jobertie*

## Oraux de l'E.A.F. : 16 textes...

### Une (demi- ?) victoire arrachée dans la souffrance

Depuis les réformes du lycée, les collègues de lettres se sentent opprésés par les injonctions intenable et contradictoires qu'on leur impose, et ce à un rythme insensé.

Le SNES-FSU n'a jamais cessé de défendre une révision de fond du programme et des épreuves de Première, notamment par la suppression de l'imposition d'œuvres renouvelées et de la question de grammaire à l'oral, par l'ouverture au libre choix de la méthode d'explication de texte et par l'allègement du nombre de textes à présenter à l'oral de l'E.A.F.

Dans cette logique, **le SNES avait appelé les collègues à ne pas dépasser les 16 textes en voie générale et les 9 textes en voie technologique.** Face à des jeunes à la santé mentale malmenée ces dernières années, aux acquis souvent peu solides avec les confinements et les effets néfastes des diminutions d'heures entraînées par les réformes successives, il s'agissait de **remettre au centre des préoccupations et des pratiques la réflexion, l'expression et la sensibilité, plutôt qu'une course aux lectures linéaires.** Il est en effet question de la santé et du bien être des élèves comme

des professeurs, dont le métier perd parfois son sens à force de choix illégitimes.

**Dans notre académie, certaines équipes avaient d'ailleurs prévenu les inspectrices très tôt dans l'année de leur choix de ne pas respecter le nombre de textes imposé** pour travailler dans des conditions acceptables pour eux et les élèves. En fin d'année pourtant la pression s'est accentuée pour tous et toutes via les courriers officiels et/ou les refus de certains chefs d'établissement de signer les listes destinées aux élèves sans le feu vert de l'inspection. La période, déjà stressante en elle-même, s'est ainsi révélée encore plus éprouvante pour les collègues remis en cause dans leur expertise professionnelle.

Les solidarités se sont pourtant bien souvent déployées dans les établissements et lors des réunions d'entente en présence des inspectrices où

le réel de l'activité a remis en question

le prescrit. Le ministre semble avoir entendu les revendications du terrain en officialisant les 16 textes au lieu des 20 initialement prévus pour l'oral de l'E.A.F. en voie générale. Mais quid de la voie technologique, grande oubliée des annonces ? Quid des modifications de fond demandées depuis plus de quatre ans par le SNES ?

**Des évolutions sont encore à conquérir en affirmant l'expertise des professionnels de terrain avec qui les prescripteurs doivent renouer en urgence un VRAI dialogue.** Restons confiants en nos analyses et en nos valeurs pour mener ce combat !

*Angéline Vaillon*

## Problèmes mails

Le SNES académique a rencontré en ce début d'année scolaire de **nombreuses difficultés avec les mails « gmail » et « yahoo ».** Nous n'avons pas toujours pu répondre. Les difficultés se résolvent au fur et à mesure mais **nous présentons nos excuses aux collègues concernés.**

Pour les adhérent.es ayant enregistré une telle adresse dans leur espace adhérent, cette difficulté explique également **l'impossibilité temporaire de renouveler votre mot de passe** d'accès à l'espace adhérent et/ou de recevoir la confirmation de l'enregistrement de votre cotisation. N'hésitez à **nous contacter en cas de difficultés,** ou non réception de nos mails, nous vous rappellerons.

# AED : connaître et faire respecter ses droits

Comme tous les agents contractuels de la fonction publique, les assistants d'éducation (AED) ont des droits et des obligations. Cela signifie que l'établissement qui vous engage ne peut pas faire tout et n'importe quoi. Le SNES-FSU est là pour agir avec vous.

## C'est quoi être AED ?

- C'est avoir une quotité horaire de 41h/ semaine pour 1350€net/mois pour un temps plein,
- C'est 1607h annualisées sur une durée de 39 à 45 semaine (cf : contrat de travail),
- C'est 36 semaines en contact avec les élèves,
- C'est signer un CDD de 1 an renouvelable 5 fois (au lieu de deux fois 3 ans),
- C'est la possibilité de pouvoir signer un CDI au bout de 6 ans d'exercice,
- C'est bénéficier de la PSC (participation à la complémentaire santé) à hauteur de 15 euros payé par l'employeur (Vous devez remplir un dossier auprès de la personne qui s'occupe des AED dans votre établissement, c'est souvent le ou la secrétaire de direction),
- C'est pouvoir bénéficier de l'indemnité REP/ REP +,
- C'est pouvoir bénéficier d'un crédit de formation de 200h maximum afin de mieux concilier la poursuite d'études supérieures ou une formation professionnelle.

## C'est aussi :

- Exercer des missions très diverses (cf : Décret n°2003-484 du 6 juin 2003, article 1),
- Voir ses droits non respectés au quotidien,
- Faire un métier précaire avec peu de reconnaissance et un manque de valorisation.

## Que dit le code du travail ?

Le décret 2000-815 du 25 août 2000, article 3 prévoit que :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives,
- Le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures,
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures,
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures,
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures,
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents ne bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

## Quels sont mes droits ?

- Pouvoir demander des renseignements aux représentants syndicaux de votre établissement,
- Demander un respect plein et entier des lois qui régissent votre contrat,
- Participer à des heures d'information syndicale (HMI - heure mensuelle d'information) une fois par mois, ainsi qu'à des formations sur son temps de service sans perte de salaire,
- Faire grève sans aucune obligation de se déclarer gréviste en avance.

## Ce que le SNES-FSU revendique pour les AED :

- Un recrutement massif de personnels,
- Une rémunération de 1850 euros net/ mois à minima
- Une formation initiale et continue effective dès la prise de fonction,
- Un strict respect des missions,
- L'augmentation du crédit de formation,
- La fin des contrats d'une durée inférieure à un an,
- L'obligation en cas de non-renouvellement de motiver la décision.

## Bonne rentrée et bonne année scolaire à toutes et à tous !

*Lise Choppin, AED en Haute-Marne.*



### Un doute, une question ou envie de discuter d'un cas particulier ?!

N'hésitez pas à contacter la section académique du SNES-FSU au 03 26 88 52 66 (permanence tous les après-midi).

ou

Rapprochez-vous directement des personnels élus de votre établissement (le secrétariat de direction vous indiquera qui ils sont).

## Permanence syndicale du SNES-FSU à Châlons-en-Champagne

Le SNES-FSU assurera une permanence à la Maison des syndicats de Châlons-en-Champagne tous les **premiers mercredis ouvrables de chaque mois, de 14h00 à 17h00.**

Les prochaines permanences se tiendront les mercredis **04 octobre, 08 novembre et 06 décembre.**

# TZR : des fonctionnaires maltraités par l'administration

La crise du recrutement et les résultats aux concours l'an dernier ont à nouveau provoqué de nombreuses difficultés pour couvrir tous les besoins dans l'académie.

Cependant le SNES-FSU tient à dénoncer les agissements du Rectorat qui, lors de l'affectation des TZR et des contractuels, favorise bien trop souvent les conditions de travail des non-titulaires débutants aux dépens des TZR. Ils le font notamment depuis la **disparition des commissions paritaires décidée par le gouvernement Macron I**, que ce soit sur les multiplications de postes avec des établissements éloignés ou bien les établissements hors zone où il n'y a ni TZR ni non-titulaire de disponible sur place. Les non-titulaires peuvent être recrutés pour faire face à un besoin temporaire de l'administration mais **l'État dégrade les conditions de travail de ses agents titulaires pour simplifier l'emploi des non-titulaires.**

Dans une récente étude statistique de l'INSEE (*L'impact du doublement de l'indemnité REP+ sur les vœux de mobilité des*

*enseignants du 30 Août 2023*), on arrive à la conclusion que si les enseignants ont de meilleures conditions d'enseignement et une revalorisation salariale alors ils sont plus enclins à demander ces établissements et à y rester. Ce qui prouve bien que **si on voulait motiver des enseignants à aller dans certains établissements difficiles à pourvoir, on pourrait faire le nécessaire sans contraindre des TZR qui pourraient espérer de meilleures affectations.** On en revient, bien sûr, au manque d'enseignants qui permettait d'avoir un vivier de remplaçants plus conséquent, mais aussi sur une prise en compte insuffisante des problèmes rencontrés par les TZR sur plusieurs établissements (concernant les EDT, les codes, les clés, les fonctionnements internes...). Heureusement qu'on trouve quelques questionnaires de disciplines ou du

remplacement qui sont capables de comprendre ces difficultés et de résoudre les problèmes dans la mesure de leurs moyens et de la marge de manœuvre que leur laisse leurs supérieurs. Mais ça ne suffit pas comme nous l'avons dénoncé dans notre **déclaration à la CAPA du 6 juillet 2023 en exposant les dysfonctionnements des ressources humaines du Rectorat où une nécessité de personnels supplémentaires et un renouvellement à leur tête sont plus qu'urgents.**

Gageons que la promesse du précédent Recteur de rouvrir certains groupes de travail notamment sur les vœux et barèmes des collègues pour le mouvement intra et les affectations des TZR et non titulaires ne sera pas vaine. **C'est ce que nous défendrons notamment dans une audience prochaine avec le nouveau Recteur.**

*Olivier Lefort*

## L'étrange victoire

Lors du comité social d'administration académique (CSAA) du 04 juillet 2023, les représentants des personnels siégeant dans les comités médicaux des quatre départements de l'académie ont été élus.

Pour rappel, il y a 5 électeurs pour la FSU, 4 pour l'UNSA et 1 pour le SGEN-CFDT. Si l'appartenance à une organisation syndicale et le partage de ses valeurs voulait encore signifier quelque chose pour tous les syndicalistes, la FSU aurait dû rafler la mise. Nous avons présenté systématiquement 15 candidats dans les 4 départements, c'est-à-dire autant que de sièges. L'UNSA, manquant de bras n'en présentait que 11 dans les Ardennes, 5 dans l'Aube, 9 dans la Marne et 3 dans la Haute-Marne. Pour le SGEN-CFDT, c'était la grande misère puisqu'ils n'avaient aucun candidat à présenter ! Il a fallu pourtant partager les sièges car depuis les dernières élections professionnelles, le SGEN-CFDT vote systématiquement avec l'UNSA, dans le seul but de faire obstruction à notre travail militant. **Alors que la FSU est sortie nettement victorieuse des élections professionnelles, ce résultat démocratique n'est donc pas reflété dans**

les comités médicaux. Il y aura systématiquement au moins un de ses militants pour représenter les personnels dans l'instance.

Je suis navré – en fait pas réellement – d'apprendre aux **électeurs du SGEN-CFDT qu'ils ont en fait déposé un bulletin UNSA.** Cela devrait les inquiéter car l'UNSA syndique des policiers dont le franc-parler peut laisser songeur quant aux valeurs partagées au sein de cette organisation syndicale : le 30 juin 2023, en plein pendant les émeutes faisant suite à la mort de Nahel, un communiqué de presse conjoint des syndicats Alliance et UNSA-police déplore un "chaos voulu par les nuisibles, ceux qui veulent nuire aux valeurs de la République". "Nuisible" est un terme souvent utilisé pour qualifier certaines espèces animales que l'on souhaite éradiquer... À la FSU, je ne donnerai pas cher de l'avenir syndical d'un de nos camarades s'exprimant de cette façon.

C'est la seconde fois que nos représentants des personnels doivent faire face à cette **alliance hétéroclite dont le véritable objectif est de nuire à la FSU.** Pour la combattre, nous pourrions toujours nous appuyer sur l'expertise de nos camarades qui siègent assidûment (ce qui n'est pas le cas pour tous les syndicats) et depuis longtemps dans les différentes instances. Nous avons, au fil des ans, acquis l'expérience requise pour aider nos militants et nos collègues : nos représentants dans les comités médicaux siégeaient déjà pour la plupart d'entre eux dans les défuntes commissions de réforme. De cette expérience, tout le monde ne peut se prévaloir.

Il faudra s'en souvenir lors des prochaines élections professionnelles : voter FSU, c'est la garantie d'élire des représentants des personnels qui se battront pour les valeurs défendues par les syndicats de la FSU, et seulement ses valeurs.

*Renaud Rouffignac*

# Un tandem de choc pour réveiller l'Éducation Nationale ?

Début septembre, toute la presse saisit le prétexte du moment de la rentrée scolaire pour diriger son focus sur les questions portant sur l'École, et dans ce marronnier, où la valse se mène à deux, la communication ministérielle déploie toutes ses ressources pour démontrer que le pouvoir du moment tient le bon cap, avec force de propositions inspirantes.

Chaque rentrée, tout est arrangé scrupuleusement pour faire des annonces aussi solennelles et rassurantes que possible. En cette année d'inflation, on est particulièrement gâté : la proposition du « retour » de l'uniforme(1) et l'interdiction de l'abaya nous place au cœur d'un débat vestimentaire, qui comme les questions de mode, détournent l'opinion publique des vrais problèmes de l'École, comme le rappelait Sophie VENETITAY dans *28 minutes*, jeudi 7 septembre. La lutte contre le harcèlement scolaire et la défense de la laïcité restent en pleine lumière grâce au plan « pHARe ». C'est aussi la reconquête du troisième trimestre en terminale (c'est à croire que mon dernier article a été lu par Gabriel ATTAL) et enfin, une méthode nouvelle pour comprendre les maux du service public : l'immersion dans un internat de l'Est de la France, pendant trois jours. Si c'est à Strasbourg, je préconiserais le lycée des pontonniers(2), qui a peut-être plus d'atouts que d'autres établissements pour éviter une noyade dans le ridicule au jeune ministre même secondé de tout son cabinet.

## **L'uniforme à l'École, une vieille rengaine droitière :**

Spontanément, vous devez songer qu'il s'agit à la fois d'une arlésienne, et d'une obsession plutôt réactionnaire. Les seuls établissements à l'avoir jamais imposé en France métropolitaine sont privés et souvent hors contrat à l'exception des lycées militaires qui dépendent du Ministère de la Défense et des maisons d'éducation de la Légion d'honneur destinées seulement à un public féminin issu de la filiation des décorés. Dans cet établissement public original, l'excellence des résultats s'explique-t-elle plus par le port de l'uniforme que par les moyens exceptionnels dont bénéficie l'établissement en termes d'encadrement pédagogique et de vie scolaire ? (C'est un établissement qui choisit sur dossier des filles qui ne sont jamais plus de 25 par classe). Je vous laisse libre de votre déduction. Quant aux établissements privés qui en font une marque de fabrique, ils ne brillent généralement ni par leur goût de la mixité sociale, ni par leur excellence ou leur ouverture pédagogique. Par ailleurs, avait-on besoin de l'uniforme pour crédibiliser notre service public, il y a seulement quelques 20 ans. En somme, un peu comme l'ont révélé les premiers maires-candidats à l'expérimentation (Louis ALLIOT, Robert MENARD, des Républicains comme WAUQUIEZ, etc.), on est déjà sur un terrain de campagne électorale, et si certains électeurs voudront se rassurer avec l'imposition de l'uniforme pour des raisons essentiellement

symboliques ou idéologiques (l'attachement aux valeurs d'ordre et discipline), les enseignants ne peuvent être dupes ni de la volonté des premiers à porter plus loin leurs ambitions de contrôle social, voire de destruction des droits et libertés individuelles, ni des seconds à en rester à une perception erronée des solutions à trouver aux difficultés du service public qu'ils continueront à instrumentaliser. Doit-on être les naïfs de leurs préconisations ? Non, bien sûr ! Répondons en tout cas aux néo-libéraux qui nous gouvernent, qu'à travers cette chimère vestimentaire, ils trouvent un prétexte nouveau à oublier les profondes inégalités sociales qui minent l'idéal méritocratique et le travail de sape de la qualité du service public qu'ils ont orchestré. Derrière l'uniforme, si l'on continue à rationner la remédiation pédagogique, maintenir des effectifs pléthoriques dans les classes, perdre à jamais des écoliers qui ne comblent jamais leurs lacunes, demain, comme aujourd'hui, on ne les mènera qu'à des diplômés dévalorisés, pour les ramener in fine (ce qu'espèrent les plus réactionnaires) à l'apprentissage dans une perspective de plus grande soumission aux besoins des entreprises, que s'ils avaient été formés en lycée professionnel. Surtout, cette problématique de l'uniforme distrait l'opinion publique sur l'ineptie de réformes du moment, clairement motivées pour réaliser des économies budgétaires (la réforme BLANQUER et la présente réforme de l'enseignement professionnel). Je terminerai mon argumentation en soulignant que les pires dictatures ont su construire des systèmes éducatifs de soumission, complètement médiocres du point de vue pédagogique(3). Doit-on vraiment s'interroger plus longuement sur l'intérêt et la vertu de l'uniforme conçu comme le moyen de prévenir l'affichage de signes religieux, ne fut-ce que dans la perspective d'une expérimentation vaguement promise « à l'automne prochain », alors que selon beaucoup de collègues, il s'agit habilement d'alimenter un débat, non seulement suranné, offert à la frange la plus réactionnaire et/ou la plus éloignée des réalités scolaires de l'électorat, mais encore décalé par rapport aux problèmes posés par l'insuffisance programmée des moyens dévolus à notre système éducatif.

## **La reconquête du troisième trimestre en terminale passe par la remise en cause de la réforme BLANQUER :**

Le rétropédalage sur l'évaluation du bac montre à l'évidence qu'une réforme efficace ne peut se construire sans dialogue avec les acteurs de terrain que sont les profs ou leurs organisations les plus représentatives. Le pas en arrière

ministériel sur le calendrier des épreuves de spécialité ne le doit pourtant qu'en partie à toutes les critiques syndicales des réformes BLANQUER, car les personnels ont majoritairement accepté de faire le « dos rond », ce qui était aussi la conséquence du refus du dialogue social poussé à son comble(4). Par ailleurs, force est de constater que la crise sanitaire avait donné de facto un sursis aux aspects les plus absurdes(5) de la réforme de la voie générale telle qu'elle avait été conçue dans ce ministère hors sol, dirigé par un « spécialiste des neurosciences », adoubié par beaucoup de médias, car bluffés par le verbe d'un ministre ayant toute la confiance de la Madame Macron. Pour l'instant ses ex-amis déconstruisent une partie des traits d'une « réforme partie droit dans le mur », le mur de ses propres incohérences et c'est tant mieux que tous les français l'aient enfin compris. Déplacer les épreuves de spécialité à la fin du cycle terminal, c'est redonner aux enseignants du temps indispensable pour former les lycéens avant leur passage dans l'enseignement supérieur, c'est aussi étirer la progression dans la maîtrise des savoir-faire sur presque plus d'un trimestre de l'année de terminale, tout cela redonne de la cohérence pédagogique, certes. Mais, il reste un devoir d'inventaire sur tant d'aspects des réformes précédentes qu'il est assez désespérant de se demander par quel bout commencer. Prioritairement, il faudra réduire les contenus pléthoriques des programmes de 2019 qui dans leur intégralité sont strictement infaisables. Là encore la méthode avait été de marginaliser les personnels du second degré, de favoriser des groupes de pression dans le même temps que l'on disqualifiait le syndicat majoritaire dans un Conseil supérieur des Programmes, soumis aux desiderata nébuleux d'un super-ministre. Conscient que le passage en force serait la condition de son succès médiatique, mais indifférent aux mises en garde sur les limites de la méthode, tout annonçait une catastrophe. Le talent du nouveau ministre tiendra donc à faire des premières annonces pour déconstruire les dimensions les plus critiquées de la réforme BLANQUER (l'évaluation en lettres /le contenu du grand oral), sans quoi, ce serait intenable, « et en même temps », maintenir la prétention globale des réformes du second

degré à demeurer pertinentes, afin de ne pas devenir des boulets pour le macronisme... Le Président de la République, lui-même l'a bien compris en décrétant que l'éducation entre dans son domaine réservé. Que toute cette perspective ne soit pas totalement rassurante, c'est évident, elle entrouvre peut-être un espace politique nouveau de concertation et de proposition, même avec un ministre qui ne semble pas encore connaître bien ses dossiers ?

### **Entre « Vis ma vie » et le club des Cinq dans l'Est :**

Grâce à RTL ou BFM TV que j'ai tort de ne pas assez suivre, nous avons appris vendredi 8 septembre que le nouveau ministre « sera en immersion dans un lycée de l'Est de la France, du 20 au 22 septembre avec tout son cabinet, ses 15 conseillers ; qu'il allait passer trois jours en immersion ». Chaque membre discutera en binôme : ainsi la conseillère sociale va s'entretenir avec les syndicats enseignants, le conseiller harcèlement (qui est un juge pour enfant) va rencontrer le référent harcèlement du lycée... Le ministre passera la nuit à l'internat, c'est vraiment *too much* ! Si l'on avait été un premier avril, on aurait pu supposer qu'il s'agissait d'un poisson d'avril. Ma mère m'a dit, à cette annonce : « Je t'avais bien dit qu'on avait nommé un gamin... ». Merci Maman pour la qualité de tes analyses politiques. Pour le moins, j'imagine mal que, faute d'être dans le dialogue social, que l'aéropage de la rue de Grenelle puisse tout comprendre de ce qu'il a de mieux à faire en se faisant héberger dans un lycée, même en se donnant trois jours de mission. Certains y verraient un motif pour conclure qu'ils n'ont rien à faire... Pour ma part, j'y vois surtout un signe inquiétant de promotion personnelle sur fond d'une concurrence médiatique avec l'Elysée, occupé en même temps par la visite officielle du prince Charles en France. Gageons donc que notre nouveau ministre qui aime prendre des risques se soit dit qu'avec son club des cinq il devait donner un autre rendez-vous aux caméras, et qu'à l'est il y aurait du nouveau. Un vrai pari d'ambition médiatique pour exister... En attendant cette drôle d'aventure de septembre, vous savez clairement que pour être entendus, notre futur rendez-vous social sera plutôt le 13 octobre. A suivre...

Laurent BERTRAND

- (1) L'uniforme n'a jamais existé dans l'école publique française métropolitaine.
- (2) Lycée qui tire son nom du régiment du Général EBLE, constitué des pontonniers qui parvinrent, au sacrifice de leurs vies, à sauver une partie de la Grande Armée lors de son passage pour ne pas dire son immersion dans la Bérézina... On n'est jamais assez prudent.
- (3) Avec les gouvernements FREI et ALLENDE, le Chili était parvenu à doter sa société d'un système public d'éducation parmi les plus remarquables du continent. La dictature de PINOCHET a littéralement cassé la démocratisation scolaire, tout en imposant l'uniforme dans les écoles. Aujourd'hui les enquêtes PISA montrent que ce pays ne s'est pas encore relevé de cette régression néo-libérale... (Cf. *La réforme éducative sous le régime de Pinochet : histoire d'une expérimentation néo-libérale*, par Teresa LONGO).
- (4) Il suffit de se souvenir du contenu du premier article de la loi dite « l'Ecole de la Confiance » de 2019 (sic), qui exigeait « l'exemplarité des personnels », [...] « les drapeaux et *la Marseillaise* dans les classes », qui supprimait le CNESCO indépendant pour y substituer le Conseil d'évaluation de l'Ecole à la botte du ministre (Cf. <https://www.snes.edu/article/projet-de-loi-ecole-de-la-confiance>).
- (5) En 2021, le contrôle continu s'est substitué à l'évaluation terminale des épreuves de spécialité et en 2022, l'évaluation terminale n'eut pas lieu en mars et fut reportée en mai.

# Salaires, primes : nouveautés 2023 et analyse rapide

## 1/ Le point d'indice et la grille indiciaire :

Au 1er juillet 2023 le point d'indice a été augmenté de 1,5% ce qui l'amène à 59,0734 € annuellement soit environ 4,923 € par mois (c'est cette valeur de 4,923 que vous multipliez à votre nombre de points d'indices, en haut de votre fiche de paye, pour connaître votre traitement brut mensuel. Par exemple un certifié classe normale du 8<sup>e</sup> échelon est à l'indice majoré 557 donc un traitement brut de 2742 €). Cette augmentation amène à une hausse de 5.05% de nos salaires sur les six dernières années des gouvernements Macron alors qu'on rappelle qu'à ce jour les salaires moyens dans le privé ont augmenté beaucoup plus (une augmentation de 7% déjà entre 2017 et 2020 source INSEE) et l'inflation a augmenté de 18 % depuis six ans. Dans les nouveautés au 1er janvier 2024 c'est aussi 5 points d'indice en plus pour tous (Soit 24,62 € brut par mois...). Ces mesures s'appliquent à tous les fonctionnaires titulaires ou stagiaires de toutes les fonctions publiques et sont dénoncés par la FSU et le SNES comme bien insuffisantes.

## 2/ Des indemnités revues à la hausse

La plupart des corps ont vu une de leurs indemnités revue à la hausse.

Ainsi les enseignants ont eu l'ISOE part fixe (pour le suivi et l'orientation des élèves que touche tous les enseignants sauf les professeurs documentalistes) qui passe de 1256 € brut à 2550 €, pour les professeurs documentalistes l'indemnité de sujétions particulières de 1000 à 2550 €, pour les CPE l'indemnité forfaitaire de 1450€ à 2744 €, pour les PSYEN l'indemnité de fonctions de 1619 à 2912 €.

A noter une nette augmentation pour les certifiés des indemnités de professeur principal pour les PP en première et Terminale générale et technologique qui passe de 910 à 1500 €. Les autres gagnent quelques euros voire rien du tout pour les agrégés.

Cette augmentation est appréciable mais elle provoque encore davantage la déconnexion entre le salaire des actifs et la pension de la retraite.



Si vous avez des questions sur vos métiers ou vos carrières n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [emploi@reims.snes.edu](mailto:emploi@reims.snes.edu) mais aussi à participer aux **stages carrières** qui se déroulent à **Reims le 11 janvier 2024** et à **Troyes au mois d'avril**.

## 3/ Le Pacte :

Il s'agit de la "nouveau" décidée par le président pour résoudre le "problème" de l'absence des enseignants. Ce n'est pas la seule mission "proposée" pour entrer dans un pacte (pas besoin de signature, on peut vous "pacter" à votre insu) mais c'est la mission prioritaire qui doit être distribuée dans les établissements. Chaque part ou "brique" d'un pacte est payée 1250 € brut qui seront payés sur 9 mois d'octobre à juin. Cela revient à environ 139 € par mois. Cet argent est défiscalisé et désocialisé ce qui signifie qu'il ne rentrera pas en compte pour calculer votre revenu imposable (dans la limite d'une certaine somme revue chaque année) mais aussi qu'**il ne rentrera pas dans le décompte du complément de votre retraite**. En net cela devrait correspondre à environ 1100 € soit 120 € environ par mois.

De nombreuses critiques du Pacte sont à votre disposition et c'est bien en **refusant collectivement ce changement de paradigme que nous réussirons à faire reculer le gouvernement**.

## 4/ La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat :

Elle sera versé avant la fin de l'année à tous les fonctionnaires qui ont perçu moins de 39 000 € bruts entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023. Elle est de 300 € minimum à 800 € (si vos revenus bruts étaient inférieur à 23 700 €). En gros, cela concerne des enseignants certifiés jusqu'au dixième échelon ou agrégés sixième échelon qui ne sont pas dans des dispositifs particuliers (REP/REP+). Pour savoir il "suffit" de prendre ses fiches de paye depuis juillet 2022 jusqu'à juin 2023 et d'additionner les montants de la colonne à payer sauf en ce qui concerne les IMP et les heures supplémentaires.

Une nouvelle prime pour les plus petits salaires tasse encore davantage les salaires des débuts et milieux de carrières, ce qui ne contribue pas à rendre plus attractif notre métier.

## 5/ Avancement : La hors classe plus facilement accessible et la classe exceptionnelle change

Les textes négociés avec les syndicats ont abouti à une augmentation des contingents pour le passage à la hors-classe et à la classe exceptionnelle ce qui permettra aux enseignants d'y accéder plus facilement. On se dirige à plus ou moins court terme vers un décloisonnement de la classe exceptionnelle pour faire sauter les deux viviers qui peuvent provoquer de nombreuses inégalités comme le faisait auparavant la hors-classe.

Concernant la classe exceptionnelle on notera en plus le changement de l'échelon spécial qui devient juste un échelon supplémentaire dans la classe exceptionnelle et donc accessible à tous. Gageons qu'un jour prochain les inspecteurs ne seront plus que des conseillers à la pédagogie plutôt que des évaluateurs astreints par des chiffres.

Olivier Lefort